



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E14235

VALABLE JUSQU'AU 24/11/2025

ÉDITÉ LE

02/07/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/05/1995

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 17/04/2024
100 000

Raison sociale : ABG CLIMATIQUE

37 AVENUE DE LA TESSOUALLE
49300 CHOLET

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANGERS

Siret : 401 184 189 00033

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 5418370

Assurance Responsabilité Travaux :

AUXILIAIRE 320.250154

Assurance Responsabilité Civile :

AUXILIAIRE 320.250154

Situation fiscale et sociale : A jour au 24/07/2024

Téléphone : 02 41 46 50 46

Fax :

Portable :

Site Internet : www.abg-climatique.fr

E-mail : maudet.geraldine@abg-climatique.fr

Responsabilité légale :

ABG FINANCES (490 812 989) / BIRON JACQUES PRÉSIDENT

Effectif moyen : 53

Tranche de classification : EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	12/04/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	20/11/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	25/09/2024
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	29/11/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	29/11/2023
o Chaudière bois	12/04/2023
o Poêle ou insert bois	12/04/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	12/04/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	12/04/2023
o Ventilation mécanique	25/09/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.